RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CHEMINOT
MOSELLE
57420

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)

Présents : Philippe ALEXANDRE, David BELIN, Amandine BERNARDING, Aurélie GRANDJEAN, François HENOT, Nadège JOCHUM, Anne-Lise JOLY, Lionel KALIS, Yves PERRIN, Richard ROBIN, Mickaël SCHMISSER, Christine ESCOTTE, Jean-Paul LORRAIN et Maria VINCENT

Excusé(s) : Nadège JOCHUM (pouvoir donné à Amandine BERNARDING), David BELIN

Date de convocation : 01/09/2026

Ouverture de la séance à 20h30.

Linda VAUTRIN est nommée secrétaire de séance.

Lecture du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2026, approuvé par les membres présents ce soir.

Lecture par Monsieur le Maire de l'ordre du jour du Conseil.

Délibération n°21 – Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui unit Familles Rurales, Fédération Départementale de la Moselle, avec la commune de Cheminot.

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la CTG est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la communauté de communes du Sud Messin. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **La petite enfance,**
- **Le soutien à la parentalité,**
- **La jeunesse**

- **L'animation de la vie sociale**
- **L'accès aux droits**

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la communauté de communes du Sud messin et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2031. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2027/2030

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),
Vu la Convention Territoriale Globale de la communauté de communes du Sud messin 2022-2026

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2026, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

14 voix pour

Délibération n°22 – Demande de subvention Amissur / aménagement et sécurité routière :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à demander une subvention Amissur pour la mise en place d'un dispositif de sécurité avec l'installation d'un feu pédagogique à Longeville les Cheminot (limitation de la vitesse et sécurisation du passage piétons) et installation de coussins berlinois rue des Ecoles à Cheminot.

14 voix pour

Plusieurs conformités sont à mettre en place au niveau du village, mise en place des panneaux du village à minimum 50 mètres des habitations. Un feu récompense sera installé à l'entrée de Longeville.
Un arrêté municipal sera rédigé pour limiter la vitesse dans le village à 30 kms/heure.
Un coussin berlinois sera installé rue des Ecoles, et la sécurisation de l'école vers l'Espace Caminétois sera également fait afin de sécuriser les allers et retours des enfants le temps du midi.

Délibération n°23 – Demande de subvention DETR et Fonds Verts / menuiseries appartements communaux Place des Marronniers :

Le Maire de Cheminot rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LM Fermetures de Sillegny pour le remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère, sis Place des Marronniers à Cheminot, s'élevant à un montant total de 15 695.00€ HT, soit 18 834.00€ TTC.

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention DETR 30% : 5 650.20€
- Autofinancement : 13 183.80€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention de 30% au titre de la DETR sur un montant de travaux de 15 695€ HT soit 18 834€ TTC.

14 voix pour

Délibération n°24 – Demande de subvention DETR / réfection Place de l'Eglise :

Le Maire de Cheminot rappelle au Conseil Municipal les factures de l'entreprise COLAS de Marly pour la réfection de la Place de l'Eglise, s'élevant à un montant total de

- 23 567.20€ HT, soit 28.280.64€ TTC pour la première facture
- 6 750.00€ HT, soit 8 100.00€ TTC pour la deuxième facture
- Donc un total de **30 317.20€ HT**, soit **36 380.64€ TTC**

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention DETR 30% : 10 914.19€
- Autofinancement : 25 466.45€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention de 30% au titre de la DETR sur un montant de travaux de 30 317.20€ HT soit 36 380.64€ TTC.

14 voix pour

Délibération n°25 – Demande de subvention Région Grand Est coup de pouce rural / réfection Place de l'Eglise :

Le Maire de Cheminot rappelle au Conseil Municipal les factures de l'entreprise COLAS de Marly pour la réfection de la Place de l'Eglise, s'élevant à un montant total de

- 23 567.20€ HT, soit 28.280.64€ TTC pour la première facture
- 6 750.00€ HT, soit 8 100.00€ TTC pour la deuxième facture
- Donc un total de **30 317.20€ HT**, soit **36 380.64€ TTC**

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention Région : 12 000.00€ (montant plafonné)
- Autofinancement : 24 380.64€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du dispositif coup de pouce rural de la Région Grand Est sur un montant de travaux de 30 317.20€ HT soit 36 380.64€ TTC.

14 voix pour

Délibération n°26 – Demande de subvention Région Grand Est coup de pouce rural / menuiseries appartements communaux Place des Marronniers :

Le Maire de Cheminot rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LM Fermetures de Sillegny pour le remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère, sis Place des Marronniers à Cheminot, s'élevant à un montant total de 15 695.00€ HT, soit 18 834.00€ TTC.

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention Grand Est 30% : 5 650.20€
- Autofinancement : 13 183.80€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention de 30% au titre du dispositif Coup de pouce rural de la Région Grand Est sur un montant de travaux de 15 695€ HT soit 18 834€ TTC.

14 voix pour

Points divers :

- Le tableau des décisions prises par délégation est diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Concernant le périscolaire, une réunion a eu lieu avec la PMI fin juillet, et l'accord a été donné pour que tous les enfants se restaurent à l'Espace Caminétois le midi. Aucune embauche supplémentaire n'est prévue, Isabelle ADELLO a été sollicitée certain temps du midi pour accompagner et récupérer les enfants à l'Espace Caminétois. Un nouveau traiteur avec liaison froide a également été choisi, il s'agit de API de Nancy. Le pain est livré tous les matins, sauf le lundi par la boulangère actuelle qui a repris sa tournée sur Cheminot.
- Une visite de l'église est prévue lors du circuit du Patrimoine organisé par la Communauté de Communes du Sud Messin
- Les travaux « chantier jeunes » de cet été se sont bien déroulés, malgré la forte canicule.

22 jeunes sont venus travailler au sein de la commune. Ils ont notamment œuvré au niveau des lignes blanches, rebouchage des nids de poule, peinture des grilles du cimetière, peinture d'une salle du foyer rural…)

Rapport des commissions :

- Travaux : le contrat d'assurance arrive à échéance le 31/12/2026, il faut le renégocier.
- Communication : le prochain bulletin communal sera édité très prochainement. (2 devis d'impression sont attendus)
- Evénementiel : Une réunion comité de pilotage relative au marché de Noël est prévue le 10/09/2026, une réunion est également prévue le 01/10/2026. Cette année la commémoration du 11 Novembre aura lieu à Cheminot, une réunion avec les Anciens Combattants et la commune est à prévoir.
- Finance : réunion à prévoir fin septembre

Rappel des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 18 avril et 2 mai 2027, le tableau de tenue des bureaux de vote sera diffusé aux élus.

La séance est levée à 21h30.

CM du 09/09/2026

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BELIN	David	Conseiller	Excusé
BERNARDING	Amandine	Conseillère	
ESCOTTE	Christine	Conseillère	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOCHUM	Nadège	Conseillère	Excusée
JOLY	Anne-Lise	3ème adjoint	
KALIS	Lionel	2ème adjoint	
LORRAIN	Jean-Paul	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mickaël	Conseiller	
VINCENT	Maria	1er adjoint	